

pé de siège à la Chambre des communes et jamais pris part aux luttes politiques de son époque; aussi se trouva-t-il relativement inconnu de ses futurs collègues. Ce n'est pas seulement à cause des services rendus à un parti politique qu'il parvint aux hautes fonctions qu'il a occupées, car il n'avait rendu aucun service à un parti politique, non pas parce qu'il préconisait des doctrines ou des théories particulières parmi les électeurs, mais parce que ses autres qualités s'exerçaient dans le champ du travail organisé auquel il avait consacré sa vie. Débutant comme télégraphiste à dix-huit ans, il devint, au cours d'une quinzaine d'années, président du bureau des télégraphistes de notre pays. Ce poste lui permit d'appliquer ses splendides talents, dont nous avons certes peu d'exemples, à la médiation—car il était un médiateur né. Il mit tout son cœur et consacra toute son énergie à la corporation dont il était le chef et, généralement, à l'organisation du travail; il s'intéressait par-dessus tout à ces œuvres et leur voua son existence. A cette époque reculée, non plus que par la suite, il ne fut jamais partisan dans le sens que nous donnons habituellement à cette expression. Appartenant à un gouvernement de parti, il y eut sans doute des affiliations de parti, et il y fut loyal; mais, au delà de l'allégeance qui le liait à ses collègues et à son chef, il ne fut en rien ce que représentait le mot "partisan". Son intérêt était ailleurs, sa mission et son but dans la vie s'écartaient totalement de la politique. Je sais que son associé le plus intime—associé qui lui fut certainement plus intime qu'aucun membre du gouvernement auquel il appartenait—fut l'honorable sénateur de Parkdale (l'honorable M. Murdock). L'honorable sénateur pourrait personnellement en parler mieux qu'aucun autre parmi nous. Médiateur dans quelques-uns des différends les plus graves et même les plus violents qui aient atteint le système social de notre pays, le sénateur Robertson s'est comporté dans tous les cas d'une façon qui lui fit honneur et qui lui permit d'obtenir des succès presque universels; il nous est difficile de mesurer aujourd'hui la valeur des services qu'il a rendus au Dominion par ses succès de médiateur. Les ressources de sa constitution physique, que nous avons cependant connue robuste et même rude, ne pouvaient pas supporter plus longtemps le poids de ses lourdes fonctions; les impitoyables exigences de la démocratie, à cette époque extrêmement difficile, devinrent trop fortes pour un être humain; il s'affaissa et succomba sous le fardeau. Espérons que, durant les derniers jours de sa maladie et à son heure dernière, il eut quelque réconfortante assurance de n'avoir pas

vécu en vain. Espérons que, dans le silence de la paix dernière, il entendit, dans une heureuse prémonition, le premier écho d'une gratitude qui s'entend trop rarement durant la vie.

Je sais que c'est le désir de chacun des membres de cette Chambre que vous présentiez, Monsieur le Président, au nom du Sénat du Canada, aux personnes qui pleurent nos collègues décédés, l'humble hommage de notre estime et de notre respect pour les chers disparus et de notre profonde sympathie pour tous ceux qu'ils ont laissés dans le deuil.

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs, avant d'avoir atteint le milieu de la vie, je n'attachais que peu d'importance aux admonitions réitérées par les prédicateurs nous rappelant que la vie n'est qu'un voyage, que nous nous déplaçons sans cesse comme en un trajet vers notre inévitable fin, en tombant souvent le long du chemin avant d'avoir atteint l'âge de soixante-dix ans que le Psalmiste nous accorde. Depuis, j'ai eu maintes occasions de réfléchir sur ces truismes. Lorsque je fus appelé dans cette Chambre, le leader du gouvernement, l'honorable M. Scott, qui avait déjà fait sa marque avant la Confédération, avait l'habitude de nous rappeler, chaque fois qu'il avait à nous signaler le décès de sénateurs, "quelles ombres nous sommes, quelles ombres nous poursuivons". Depuis mon entrée au Sénat, il y a environ trente-six ans, quelque deux cents de nos collègues nous ont quittés.

Une fois, alors que j'occupais l'autre côté de la Chambre, j'eus à signaler le décès de huit sénateurs pendant l'intersession précédente; et nous constatons aujourd'hui que sept de nos collègues sont disparus de nos rangs. Je reconnaissais alors, comme je le reconnais maintenant, que nos divers gouvernements ont fait rarement erreur dans leur nomination de sénateurs. Il est plus facile de juger la valeur de ceux de nos collègues disparus, lorsque nous songeons à un groupe d'entre eux qui ont trépassé dans la même courte période; et les circonstances nous permettent de nous rendre plus clairement compte de la sagesse des gouvernements qui les avaient nommés.

Le très honorable leader nous a rappelé le rôle important que chacun de nos collègues défunts a tenu dans son propre milieu et au Parlement. Ils étaient des conducteurs d'hommes, et rendirent d'éminents services dans les sphères où la Providence les avait placés; ils étaient animés d'esprit civique et avaient gagné l'estime et la confiance de leurs compatriotes. De chacun d'eux, des sénateurs Béique, Paradis et Tessier, de la province de Québec, des sénateurs Fisher et Robertson, de la pro-